



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

PROGRAMME 743

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
et autres pensions



PROGRAMME 743
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
et autres pensions

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Guillaume TALON

Directeur du service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Le programme 743 *Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions* est composé de deux ensembles de dépenses de pensions et autres avantages à vocation viagère :

- les pensions versées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMIVG) ;
- les pensions, rentes et allocations de régimes de retraite ou équivalents dont l'État est directement redevable, notamment au titre d'engagements historiques et de reconnaissance de la Nation.

Ces différentes dépenses ont la particularité commune d'être exclusivement prises en charge par la solidarité nationale. Elles ne mettent pas en œuvre de logique contributive, à la différence du programme 741 *Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité* pour lequel les recettes sont, pour l'essentiel, assurées par des contributions employeurs et des cotisations salariales.

Le programme 743 est un programme miroir : à chacune de ses actions correspond une dépense située dans des programmes ministériels du budget général, dits programmes support. Les dépenses de ces programmes support constituent les seules recettes, hors indus, du programme 743. Les objectifs de ce circuit financier sont d'identifier, avec les deux autres programmes du CAS Pensions, l'ensemble des dépenses de pensions financées directement par l'État et de contribuer à l'identification des engagements viagers de l'État. Compte tenu de sa nature, le programme 743 ne comporte ni objectif, ni indicateur de performance et la justification au premier euro de ses actions est présente dans les documents budgétaires des programmes support correspondants.

Pilotage et acteurs

Ce programme fait intervenir plusieurs gestionnaires et comptables :

- le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), qui liquide et concède les pensions relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et les pensions d'Alsace-Moselle ; il paye les dernières rentes accident du travail de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) et assure l'animation des centres de gestion des retraites de la DGFIP ;
- les programmes ministériels qui versent les différentes subventions d'équilibre, notamment le programme 169, sous la responsabilité du ministère des Armées, qui finance les pensions militaires d'invalidité, l'allocation de reconnaissance du combattant et les allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ;
- le réseau de la DGFIP, notamment les centres de gestion des retraites, qui assure le paiement des pensions civiles ou militaires. Il est également responsable du paiement des pensions militaires d'invalidité, des allocations de reconnaissance du combattant, des pensions des ministres des cultes d'Alsace-Moselle ainsi que des traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire. La Direction spécialisée des Finances publiques pour l'étranger (DSFiPE) assure le paiement des pensions à l'étranger ;
- la Caisse des dépôts et consignations, qui assure la gestion, pour le compte de l'État, du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents ainsi que du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien ;
- l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaC-VG) qui assure, depuis 2015, pour le compte de l'État, la gestion des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs de l'armée française ainsi que les allocations viagères au profit de leurs conjoints et ex-conjoints survivants ;

- l'Association pour la prévoyance collective (APC), qui assure la gestion, pour le compte de l'État, des allocations surcomplémentaires de retraite versées à certains anciens agents de l'ORTF non-journalistes.

Structuration en actions

Ce programme se décline en sept actions, en fonction de la nature des différentes allocations :

- action 1 – Reconnaissance de la Nation, pour l'allocation de reconnaissance du combattant, la Légion d'honneur et la Médaille militaire
- action 2 – Réparation, pour les pensions militaires d'invalidité
- action 3 – Pensions d'Alsace-Moselle
- action 4 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs
- action 5 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien
- action 6 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident
- action 7 – Pensions de l'ORTF

Chaque action bénéficie d'un financement identifié par le programme support. Cette structuration du programme assure la lisibilité et la transparence des flux budgétaires et financiers.

Les dépenses du programme 743 s'inscrivent dans un contexte de baisse tendancielle : les dépenses sur l'exercice 2024 sont réduites de -12,37 M€ par rapport à l'exercice 2023, soit une baisse de -0,91 %.

La principale raison tient à la baisse des effectifs de certains dispositifs du fait de la structure d'âge des bénéficiaires. Cela concerne notamment l'action 1, au titre de l'allocation de reconnaissance du combattant, et l'action 2, au titre des pensions militaires d'invalidité. Ces deux actions représentent 93,5 % des dépenses du programme.

Par rapport à la prévision faite en LFI, la dépense s'est établie à +53,82 M€. L'essentiel de cette sur-exécution provient de :

- la revalorisation au 1^{er} janvier 2024 de la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI), non anticipée en LFI, sur les actions 1 et 2 ;
- la revalorisation des allocations de reconnaissance et des allocations viagères à compter du 1^{er} octobre 2023 et de la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 d'une nouvelle rente viagère venant en complément du capital versé à certains bénéficiaires sur l'action 4.

Présentation des crédits

2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Reconnaissance de la Nation			537 202 130 542 901 088	537 202 130 542 901 088	537 202 130
02 – Réparation		100 000 10 873	690 247 441 720 665 805	690 347 441 720 676 677	690 347 441
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 17 340 326			16 000 000 17 340 326	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			41 702 301 58 011 598	41 702 301 58 011 598	41 702 301
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 622 7 622	25 226 12 541	32 848 20 164	32 848
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		350 378 281 107	11 505 525 11 723 563	11 855 903 12 004 670	11 855 903
07 – Pensions de l'ORTF		24 000 20 464	48 000 57 572	72 000 78 037	72 000
Total des AE prévues en LFI	16 000 000	482 000	1 280 730 623	1 297 212 623	1 297 212 623
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 074 987	+66 565 344 (hors titre 2)		+69 640 331	
Total des AE ouvertes	19 074 987	1 347 777 967 (hors titre 2)		1 366 852 954	
Total des AE consommées	17 340 326	320 067	1 333 372 167	1 351 032 560	

2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Reconnaissance de la Nation			537 202 130 542 901 088	537 202 130 542 901 088	537 202 130
02 – Réparation		100 000 10 873	690 247 441 720 665 805	690 347 441 720 676 677	690 347 441
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 17 340 326			16 000 000 17 340 326	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			41 702 301 58 011 598	41 702 301 58 011 598	41 702 301
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 622 7 622	25 226 12 541	32 848 20 164	32 848
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		350 378 281 107	11 505 525 11 723 563	11 855 903 12 004 670	11 855 903
07 – Pensions de l'ORTF		24 000 20 464	48 000 57 572	72 000 78 037	72 000
Total des CP prévus en LFI	16 000 000	482 000	1 280 730 623	1 297 212 623	1 297 212 623

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024					
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 074 987	+66 565 344 (hors titre 2)		+69 640 331	
Total des CP ouverts	19 074 987	1 347 777 967 (hors titre 2)		1 366 852 954	
Total des CP consommés	17 340 326	320 067	1 333 372 167	1 351 032 560	

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
01 – Reconnaissance de la Nation			510 180 857 527 090 481	510 180 857	510 180 857 527 090 481
02 – Réparation		100 000 7 876	754 745 956 765 799 376	754 845 956	754 845 956 765 807 252
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 16 401 024			16 000 000	16 000 000 16 401 024
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétiifs			38 342 866 41 679 793	38 342 866	38 342 866 41 679 793
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 622 7 622	19 515 30 633	27 137	27 137 38 256
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		364 000 397 988	11 444 348 11 906 450	11 808 348	11 808 348 12 304 438
07 – Pensions de l'ORTF		22 000 21 878	55 400 57 018	77 400	77 400 78 895
Total des AE prévues en LFI	16 000 000	493 622	1 314 788 942	1 331 282 564	1 331 282 564
Total des AE consommées	16 401 024	435 365	1 346 563 751		1 363 400 140

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
01 – Reconnaissance de la Nation			510 180 857 527 090 481	510 180 857	510 180 857 527 090 481
02 – Réparation		100 000 7 876	754 745 956 765 799 376	754 845 956	754 845 956 765 807 252
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 16 401 024			16 000 000	16 000 000 16 401 024
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétiifs			38 342 866 41 679 793	38 342 866	38 342 866 41 679 793

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2023</i>				
	<i>Consommation 2023</i>				
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 622 7 622	19 515 30 633	27 137	27 137 38 256
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		364 000 397 988	11 444 348 11 906 450	11 808 348	11 808 348 12 304 438
07 – Pensions de l'ORTF		22 000 21 878	55 400 57 018	77 400	77 400 78 895
Total des CP prévus en LFI	16 000 000	493 622	1 314 788 942	1 331 282 564	1 331 282 564
Total des CP consommés	16 401 024	435 365	1 346 563 751		1 363 400 140

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	16 401 024	16 000 000	17 340 326	16 401 024	16 000 000	17 340 326
Prestations sociales et allocations diverses	16 401 024	16 000 000	17 340 326	16 401 024	16 000 000	17 340 326
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	435 365	482 000	320 067	435 365	482 000	320 067
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	435 365	482 000	320 067	435 365	482 000	320 067
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 346 563 751	1 280 730 623	1 333 372 167	1 346 563 751	1 280 730 623	1 333 372 167
Transferts aux ménages	1 346 563 751	1 280 730 623	1 333 372 167	1 346 563 751	1 280 730 623	1 333 372 167
Total hors FdC et AdP		1 297 212 623			1 297 212 623	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 074 987			+3 074 987	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+66 565 344			+66 565 344	
Total*	1 363 400 140	1 366 852 954	1 351 032 560	1 363 400 140	1 366 852 954	1 351 032 560

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2024	3 074 987	66 565 344	3 074 987	66 565 344				
Total	3 074 987	66 565 344	3 074 987	66 565 344				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	3 074 987	66 565 344	3 074 987	66 565 344				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Reconnaissance de la Nation		537 202 130 542 901 088	537 202 130 542 901 088		537 202 130 542 901 088	537 202 130 542 901 088
02 – Réparation		690 347 441 720 676 677	690 347 441 720 676 677		690 347 441 720 676 677	690 347 441 720 676 677
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 17 340 326		16 000 000 17 340 326	16 000 000 17 340 326		16 000 000 17 340 326
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		41 702 301 58 011 598	41 702 301 58 011 598		41 702 301 58 011 598	41 702 301 58 011 598
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		32 848 20 164	32 848 20 164		32 848 20 164	32 848 20 164
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		11 855 903 12 004 670	11 855 903 12 004 670		11 855 903 12 004 670	11 855 903 12 004 670
07 – Pensions de l'ORTF		72 000 78 037	72 000 78 037		72 000 78 037	72 000 78 037
Total des crédits prévus en LFI *	16 000 000	1 281 212 623	1 297 212 623	16 000 000	1 281 212 623	1 297 212 623
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 074 987	+66 565 344	+69 640 331	+3 074 987	+66 565 344	+69 640 331
Total des crédits ouverts	19 074 987	1 347 777 967	1 366 852 954	19 074 987	1 347 777 967	1 366 852 954
Total des crédits consommés	17 340 326	1 333 692 234	1 351 032 560	17 340 326	1 333 692 234	1 351 032 560
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 734 661	+14 085 733	+15 820 394	+1 734 661	+14 085 733	+15 820 394

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les seules dépenses du programme 743 imputées en titre 2 concernent les pensions d'Alsace-Moselle (action 3). Toutes les autres dépenses du programme sont classées hors titre 2 en dépenses de fonctionnement ou d'intervention.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	16 000 000	1 281 212 623	1 297 212 623	16 000 000	1 281 212 623	1 297 212 623
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	16 000 000	1 281 212 623	1 297 212 623	16 000 000	1 281 212 623	1 297 212 623

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Par arrêté en date du 7 mars 2024 (NOR : ECOB2400898A), le programme 743 a bénéficié du report de crédits disponibles en fin d'année 2023 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports de crédits est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 69,64 M€, dont 3,07 M€ pour le titre 2.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 1 347 777 967	CP ouverts en 2024 * (P1) 1 347 777 967
AE engagées en 2024 (E2) 1 333 692 234	CP consommés en 2024 (P2) 1 333 692 234
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 14 085 733	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) 1 333 692 234

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 539					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
539	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 539	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 539
AE engagées en 2024 (E2) 1 333 692 234		-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 1 333 692 234	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 0
					539
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 539
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 539

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Reconnaissance de la Nation**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Reconnaissance de la Nation		537 202 130 542 901 088	537 202 130 542 901 088		537 202 130 542 901 088	537 202 130 542 901 088

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	537 202 130	542 901 088	537 202 130	542 901 088
Transferts aux ménages	537 202 130	542 901 088	537 202 130	542 901 088
Total	537 202 130	542 901 088	537 202 130	542 901 088

Les crédits consommés sur ce titre correspondent :

- pour la sous-action 01 : aux dépenses afférentes à l'allocation de reconnaissance du combattant accordée aux titulaires de la carte du combattant (542,35 M€, +1,10 % par rapport à la LFI 2024) dont la population est en contraction régulière ;
- pour les sous-actions 02 et 03 : aux traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire (respectivement 0,15 M€ et 0,40 M€).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans les rapports annuels de performances des programmes du budget général suivants :

- pour l'allocation de reconnaissance du combattant : à l'action 01, sous-action 11 du programme n° 169 du budget général *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant*, relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;

- pour les traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire : au programme n° 129 du budget général *Coordination du travail gouvernemental*, relevant de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

ACTION

02 – Réparation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Réparation		690 347 441 720 676 677	690 347 441 720 676 677		690 347 441 720 676 677	690 347 441 720 676 677

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	10 873	100 000	10 873
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	10 873	100 000	10 873
Titre 6 : Dépenses d'intervention	690 247 441	720 665 805	690 247 441	720 665 805
Transferts aux ménages	690 247 441	720 665 805	690 247 441	720 665 805
Total	690 347 441	720 676 677	690 347 441	720 676 677

Les crédits consommés en titre 3 sur cette action correspondent à des dépenses d'intérêts moratoires et de frais de justice versées sur décisions de justice. Les rappels de pensions sont imputés en dépenses d'intervention.

Les crédits consommés en titre 6 sur cette action correspondent aux dépenses de pensions dues au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) ainsi que les allocations rattachées, versées aux victimes d'actes de terrorisme. Ils s'élèvent à 720,68 M€ en 2024, soit +4,39 % par rapport à la prévision en LFI.

Ces dépenses représentent 53 % des dépenses totales du programme 743 en 2024. Elles concernent un nombre de bénéficiaires en contraction régulière (145 494 au 01/01/2025 contre 153 996 au 01/01/2024).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans le rapport annuel de performances du programme du budget général n° 169 *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant*, relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », à l'action 01, sous-action 10.

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les PMIVGAT » : https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents//stats/diffusion/10_pmivgat.html

ACTION

03 – Pensions d'Alsace-Moselle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000		16 000 000	16 000 000		16 000 000
	17 340 326		17 340 326	17 340 326		17 340 326

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 000 000	17 340 326	16 000 000	17 340 326
Prestations sociales et allocations diverses	16 000 000	17 340 326	16 000 000	17 340 326
Total	16 000 000	17 340 326	16 000 000	17 340 326

Les dépenses de pensions d'Alsace-Moselle résultent d'un héritage de la législation allemande de 1909. Les ministres des cultes catholique, protestant luthérien, protestant réformé et israélite, dans le cadre du régime concordataire sont rémunérés par l'État, lequel assure également leur régime de retraite.

Ce sont les seules dépenses du programme 743 inscrites en titre 2. Elles s'élèvent à 17,34 M€ en 2024, soit +8,38 % par rapport à la prévision LFI. Les reports de crédits ont été mobilisés à hauteur de 1,34 M€ pour faire face à la sur-exécution sur cette action.

La justification des crédits consommés pour cette action est présentée dans le RAP du programme n° 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur*, de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les autres régimes gérés par le SRE » : https://retraitesdeletat.gouv.fr/portail/rest/jcr/repository/collaboration/sites/eppe/documents//stats/diffusion/12_autres_regimes.html

ACTION

04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 702 301	58 011 598	41 702 301	58 011 598
Transferts aux ménages	41 702 301	58 011 598	41 702 301	58 011 598
Total	41 702 301	58 011 598	41 702 301	58 011 598

Les dépenses au titre des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs, versées aux anciens harkis et membres des formations supplétives d'Algérie, sont consommées tant en AE qu'en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

Après le transfert en 2015 de la dépense à l'ONaC-VG, les modalités de financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ont évolué depuis 2016 avec le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel. Cette même année a été instaurée une allocation viagère au bénéfice des conjoints et ex-conjoints survivants.

Les dépenses 2024 s'élèvent à 58,01 M€, soit +39,11 % par rapport à la prévision en LFI.

Cette forte sur-exécution par rapport à la LFI s'explique par la revalorisation des allocations de reconnaissance et des allocations viagères à compter du 1^{er} octobre 2023 (arrêtés du 6 décembre 2023 - NOR ARMH2332218A et NOR ARMH2332221A) et la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 d'une nouvelle rente viagère venant en complément du capital versé à certains bénéficiaires (article 6 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005, modifié par la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 - NOR ECOC2322957L).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée à l'action 07 du rapport annuel de performances du programme n° 169 du budget général *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant*, relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

ACTION

05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 622	7 622	7 622	7 622
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 622	7 622	7 622	7 622
Titre 6 : Dépenses d'intervention	25 226	12 541	25 226	12 541

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages	25 226	12 541	25 226	12 541
Total	32 848	20 164	32 848	20 164

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer francoéthiopien.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des anciens agents du chemin de fer francoéthiopien. Elles s'élèvent à 20 164 € en 2024, soit -38,61 % par rapport à la prévision en LFI.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 198 *Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres*, relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».

ACTION

06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	350 378	281 107	350 378	281 107
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	350 378	281 107	350 378	281 107
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 505 525	11 723 563	11 505 525	11 723 563
Transferts aux ménages	11 505 525	11 723 563	11 505 525	11 723 563
Total	11 855 903	12 004 670	11 855 903	12 004 670

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accident. Elles s'élèvent à 12 M€ en 2024, soit +1,25 % par rapport à la prévision LFI.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 161 *Sécurité civile*, relevant de la mission « Sécurités ».

ACTION

07 – Pensions de l'ORTF

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Pensions de l'ORTF		72 000 78 037	72 000 78 037		72 000 78 037	72 000 78 037

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	24 000	20 464	24 000	20 464
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 000	20 464	24 000	20 464
Titre 6 : Dépenses d'intervention	48 000	57 572	48 000	57 572
Transferts aux ménages	48 000	57 572	48 000	57 572
Total	72 000	78 037	72 000	78 037

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC) qui liquide et paie pour le compte de l'État les allocations surcomplémentaires de retraite des anciens agents non journalistes de l'ORTF.

Les dépenses d'intervention correspondent aux rentes accident du travail pour les anciens agents de l'ORTF ayant été victimes d'accidents du travail survenus avant le 1^{er} octobre 1963, ordonnancées par le SRE, et aux allocations surcomplémentaires des anciens agents non journalistes de l'ORTF payées par l'APC.

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 78 037 € en 2024, soit +8,38 % par rapport à la prévision en LFI.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 195 *Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers*, relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».